



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

CES/2004/1  
16 avril 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE et  
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Cinquante-deuxième réunion plénière  
(Paris, 8-10 juin 2004)

**QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SESSION DE FÉVRIER 2004  
DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE\***

Note du secrétariat

**RÉSUMÉ**

La Commission économique pour l'Europe a tenu sa session annuelle de 2004 à Genève, du 24 au 26 février. Dans la présente note, le secrétariat donne un aperçu des principaux résultats de la session qui se rapportent à la Conférence des statisticiens européens et à son programme de travail, en insistant sur les conséquences qui en découlent et la suite à leur donner.

Plusieurs questions qui présentent un intérêt pour la Conférence ont été débattues au cours de la session. Les principaux points de fond inscrits à l'ordre du jour étaient les suivants:

- a) Politiques visant à stimuler la compétitivité et la croissance;
- b) Réforme de la CEE;
- c) Coopération entre la CEE et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE);
- d) Activités de la CEE: réalisations, contraintes et perspectives;
- e) Préparation et suivi de conférences mondiales et régionales;
- f) Aperçu des activités de coopération technique de la CEE.

\* Le présent document a été soumis après la date limite officielle (30 mars) à cause d'un manque de ressources.

## INTRODUCTION

1. Au cours de sa session annuelle, la CEE détermine les grandes orientations des travaux de la CEE. Elle a un rôle d'arbitrage entre les sous-programmes en cas d'ajout d'importantes activités ou de changement dans les ressources et examine les nouvelles questions ou requêtes qui ne peuvent être traitées par les organes subsidiaires principaux de la CEE, dont la Conférence des statisticiens européens fait partie.

## QUESTIONS EXAMINÉES À LA SESSION DE LA COMMISSION QUI SE RAPPORTENT À LA CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

### Réforme de la CEE

2. La Commission a examiné ce point de l'ordre du jour sur la base des documents établis par le secrétariat de la CEE pour donner suite aux débats sur le même thème tenus en 2002 et 2003. Le Président de la Commission a aussi présenté deux propositions, la première concernant une évaluation extérieure de la CEE et la seconde les modifications à apporter au processus de planification des programmes.

3. La Commission a noté que, compte tenu de l'élargissement de l'UE et de la nouvelle réalité géopolitique dans la région, il fallait revoir le rôle et la place de la CEE dans la nouvelle architecture institutionnelle européenne pour que la Commission conserve sa raison d'être et son efficacité dans le nouveau contexte européen. Dans cet esprit et compte tenu des recommandations du Comité du programme et de la coordination, dans l'optique des réformes en cours tant dans le cadre de l'ONU que de la Commission économique européenne, et eu égard à la recommandation du Groupe d'experts du programme de travail, la Commission a décidé de faire établir un rapport détaillé sur l'état de la CEE, l'objectif étant de formuler des recommandations pour déterminer les modifications à apporter à son rôle, à son mandat et à ses fonctions à la lumière des transformations survenues dans l'architecture institutionnelle européenne depuis la création de la CEE, il y a près de 60 ans. Le rapport devrait se conformer à la volonté exprimée par les États membres d'éviter les doubles emplois et de veiller à ce que les organisations intergouvernementales coopèrent, se complètent et réalisent des gains d'efficacité.

4. La Commission a approuvé les mesures proposées par le secrétariat ainsi que les recommandations formulées par le Groupe d'experts du programme de travail comme suit:

En ce qui concerne les structures intergouvernementales<sup>1</sup>,

a) La session annuelle examinera la modification de la structure intergouvernementale au niveau de la Commission si un organe habilité le propose;

---

<sup>1</sup> La structure intergouvernementale de la CEE se compose: a) de la Commission économique pour l'Europe (pays membres représentés par des missions auprès des Nations Unies à Genève et/ou des fonctionnaires des ministères des affaires étrangères dans les capitales) et de son Groupe d'experts du programme de travail; b) des organes subsidiaires principaux (pays membres représentés par des ministères de tutelle chargés de secteurs spécifiques); et c) de groupes de travail permanents créés au sein de chaque organe subsidiaire principal.

b) Les organes subsidiaires principaux de la CEE réexamineront tous les deux ans leur structure intergouvernementale, y compris les groupes consultatifs qui y sont rattachés, et feront rapport à la Commission à sa session annuelle.

En ce qui concerne l'évaluation des travaux des organes subsidiaires principaux,

c) La Commission a souscrit aux propositions relatives aux meilleures pratiques à suivre en matière d'évaluation, telles que présentées dans le rapport du Groupe d'experts du programme de travail, à savoir que «les organes subsidiaires principaux devraient jouer un rôle central dans le processus d'évaluation des activités de la CEE». En conséquence, le Groupe d'experts a recommandé que tous les organes subsidiaires principaux prennent des mesures pour évaluer leur programme de travail et leurs activités, selon un cycle biennal. Cette fréquence correspondra au cycle budgétaire. Les organes subsidiaires principaux devraient présenter un rapport sur les mesures prises pour donner suite aux résultats de l'évaluation de la Commission à la fin de chaque cycle d'évaluation.

En ce qui concerne le mécanisme d'établissement de priorités pour les activités de coopération technique,

d) La Commission a approuvé les propositions du Groupe d'experts visant à étayer le mécanisme d'établissement de priorités dans le domaine de la coopération technique. En ce qui concerne les organes subsidiaires principaux, il a été recommandé que chacun d'entre eux, à sa session annuelle, recense les domaines prioritaires ne bénéficiant actuellement pas d'un financement suffisant et tienne le Groupe d'experts informé par l'intermédiaire du secrétariat.

*Questions auxquelles la Conférence devrait donner suite*

5. Les conclusions ci-après de la Commission pourraient faire l'objet d'un examen plus poussé:

- Revoir, selon un cycle biennal, sa structure intergouvernementale, y compris les éventuelles équipes de spécialistes travaillant sous sa direction;
- Évaluer son programme de travail et ses activités, selon un cycle biennal;
- Recenser régulièrement les domaines statistiques prioritaires, pour lesquels les bureaux de statistique moins avancés dans la région de la CEE ont besoin d'une assistance technique mais ne bénéficient pas actuellement d'un financement suffisant.

Coopération entre la CEE et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)

6. Au cours du débat sur ce sujet, il a été noté que le plan d'action de la CEE de 1997 indiquait déjà que la CEE devrait consolider la coopération avec l'OSCE, qui a une composition analogue à celle de la CEE et un mandat complémentaire. Récemment, le nouveau document sur la Stratégie de l'OSCE posait les fondements d'une relation nouvelle, plus étoffée, entre l'OSCE et la CEE. Une équipe spéciale intersecrétariats a été constituée pour établir un plan détaillé de coopération sur la base duquel un mémorandum d'accord entre les deux organisations serait élaboré.

7. La Commission a accueilli avec satisfaction l'idée d'officialiser les relations entre l'OSCE et la CEE. Il a été noté que les travaux de la CEE menés en collaboration avec l'OSCE devraient être pris en compte dans le programme de travail de la Commission pour 2006-2007. Dans ce contexte, il a été question de la nécessité d'examiner et de hiérarchiser les travaux de la Division des analyses économiques, y compris l'Étude sur la situation économique.

*Questions auxquelles la Conférence devrait donner suite*

8. Les conclusions ci-après de la Commission pourraient faire l'objet d'un examen plus poussé:

- La nouvelle relation avec l'OSCE pourrait avoir des incidences sur le programme de travail de la Division de statistique, en particulier la communication de données macroéconomiques et autres données statistiques à la Division des analyses économiques pour préparer l'étude sur la situation économique de l'Europe. Les incidences possibles seront indiquées dans le programme annuel de statistique de la Division de statistique de la CEE.

Activités de la CEE: réalisations, contraintes et perspectives

9. Les Présidents de tous les organes subsidiaires principaux ont été invités à participer à cette session et à faire des exposés sur le travail de leurs organes subsidiaires respectifs. Irena Krizman, Directeur général de l'Office de la statistique de la République de Slovénie et Vice-Présidente du Bureau de la Conférence des statisticiens européens, représentait la Conférence.

10. La Commission a examiné ce point de l'ordre du jour en se fondant sur le document établi par le secrétariat de la CEE intitulé «Activités de la CEE: réalisations, contraintes et perspectives». Les Présidents et Vice-Présidents des organes subsidiaires principaux ont présenté des exposés sur les perspectives et les enjeux à venir, notamment l'effet de l'élargissement de l'Union européenne sur leurs travaux. Le débat a fait ressortir un certain nombre de points. Il a été noté que la plupart des organes subsidiaires principaux avaient déjà revu leurs priorités et leurs activités au regard de l'élargissement de l'UE. Il a été souligné qu'il fallait associer davantage les pays de la région de la CEI, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est aux activités de la CEE. En vue de mieux organiser la participation des représentants des États membres, il a été suggéré de fournir aux sessions annuelles futures de la Commission un aperçu d'ensemble des réunions et séminaires envisagés dans le cadre de tous les organes subsidiaires principaux.

*Questions auxquelles la Conférence devrait donner suite*

11. Les conclusions ci-après de la Commission pourraient faire l'objet d'un examen plus poussé:

- Revoir les priorités et activités de la Conférence eu égard à l'élargissement de l'Union européenne.

### Préparation et suivi de conférences mondiales et régionales

12. Au titre de ce point, la Commission a examiné le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information tenu en décembre 2003 à Genève. En tant que manifestation parallèle au Sommet, la Division de statistique de la CEE a préparé, avec la CNUCED, l'UIT, l'Institut de statistique de l'UNESCO, l'OCDE et Eurostat, l'atelier intitulé «Mesurer l'état de la société de l'information». La Commission est convenue que le secrétariat de la CEE devrait demander à la Commission de statistique de l'ONU de prendre la tête des opérations en organisant éventuellement une réunion régionale ayant trait aux TIC sur le suivi des questions relatives à la société de l'information, en coopération avec des organisations régionales et internationales compétentes, la Commission y participant selon que de besoin.

13. La Commission a pris note des résultats positifs du premier Forum régional sur l'application des objectifs du développement durable et a manifesté son intérêt pour le débat organisé au sein de la Commission du développement durable.

14. Au sujet du suivi de Beijing, la Commission a souscrit à la proposition consistant à organiser, comme cela a été le cas en 2000, une réunion préparatoire régionale de la CEE pour Beijing +10, qui se tiendrait au dernier trimestre de 2004.

#### *Questions auxquelles la Conférence devrait donner suite*

15. Les conclusions ci-après de la Commission pourraient faire l'objet d'un examen plus approfondi:

- L'issue de la réunion régionale en vue de Beijing +10 qui se tiendrait au dernier trimestre de 2004 pourrait avoir des incidences sur le programme de travail de la Division de statistique, en particulier les activités concernant les statistiques différenciées en fonction du sexe, et serait annoncée dans le programme annuel de statistique de la Division de statistique de la CEE.

#### Aperçu des activités de coopération technique de la CEE

16. La Commission s'est félicitée des travaux de la CEE en matière de coopération technique et d'assistance à ses pays membres les moins avancés. Les travaux des conseillers régionaux ont été appréciés au plus haut point, notamment dans les secteurs de l'énergie durable, de l'environnement, des transports et des statistiques.

#### *Questions auxquelles la Conférence devrait donner suite*

17. Lors de l'examen des activités de coopération technique dans le domaine des statistiques, il faudrait accorder une attention toute particulière aux conclusions ci-après de la Commission:

- La coopération technique devrait être à la fois centrée sur les pays qui en ont le plus besoin, déterminée par la demande et orientée vers des résultats concrets et devrait s'inscrire dans le cadre des sous-programmes de base de la CEE;
- Il a été jugé nécessaire de consulter plus activement les pays membres de la CEE dans l'élaboration des programmes de travail des conseillers régionaux;

- Les activités de coopération technique doivent être appuyées par des ressources supplémentaires; aussi le secrétariat a-t-il été invité à redoubler d'efforts pour mobiliser des ressources extrabudgétaires, en faisant notamment intervenir le secteur privé selon les besoins.

## **PROJET DE DÉCISION DE LA CONFÉRENCE**

18. Les modalités de travail et modalités de fonctionnement de la Conférence cadrent déjà en grande partie avec celles recommandées à la session annuelle de la Commission économique pour l'Europe. La Conférence doit toutefois assurer un suivi des résultats de la session. Elle souhaitera donc peut-être:

- Prendre note des questions découlant de la session de fond de février 2004 et mentionnées dans le présent document sous le titre «Questions auxquelles la Conférence devrait donner suite»;
- Décider que le Bureau de la Conférence, la Conférence proprement dite et le secrétariat de la Division de statistique devraient continuer à s'employer activement à contribuer au renforcement de la CEE en tant qu'organisation;
- Demander à son Bureau de continuer à procéder à un examen de sa structure intergouvernementale, y compris les éventuelles équipes de spécialistes travaillant sous sa direction, et faire rapport tous les deux ans à la réunion plénière annuelle;
- Demander à son Bureau de prendre des mesures pour évaluer le programme de travail de la Conférence selon un cycle biennal et de rendre compte des résultats de l'évaluation aux réunions plénières annuelles;
- Demander à son Bureau de revoir régulièrement les activités inscrites à son programme de travail et de rendre compte des résultats aux réunions plénières annuelles;
- Décider que la Division de statistique de la CEE devrait continuer à être étroitement associée aux activités de coopération technique par le biais du programme des conseillers régionaux et qu'elle devrait étudier les moyens d'accroître son assistance technique dans le cadre du programme ordinaire de réunion de la Conférence ainsi que des fonds actuellement disponibles au titre de son budget ordinaire et de ses ressources extrabudgétaires;
- Décider que la Division de statistique de la CEE devrait régulièrement attirer l'attention des membres de la Conférence sur les domaines statistiques pour lesquels les bureaux de statistique les moins avancés dans la région de la CEE ont besoin d'une assistance technique mais ne bénéficient pas actuellement de fonds suffisants;
- Remercier Eurostat de faciliter la participation des représentants d'Europe centrale et orientale, ainsi que des pays de la CEI, aux réunions plénières annuelles de la Conférence des statisticiens européens et à certaines autres réunions prioritaires inscrites au programme de travail de la Conférence.